

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUIN 2020

Délibération : **2020-06- 41**
OBJET : **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE PUBLIC DU HAUT-GESVRES**
Nomenclature : **5.3.5**

| | |
|---------------------------|---|
| En exercice : 29 | Le vingt-neuf juin deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. |
| Présents : 24 | |
| Pouvoirs : 5 | |
| Absents : 0 | |
| Votants : 29 | |
| Délibération comportant : | |
| Annexe : / | Les membres présents en séance : Alain ROYER, Catherine CADOU, Sylvie PERGELINE, Jean-Marc COLOMBAT, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Pascal LAVEANT, Yvon LERAT, Florence CABRESIN, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Jérôme AMIAUD, Béatrice MIERMONT, Benjamin VACHET, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES. |

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI.

Rapporteur : Alain ROYER

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de délégués au conseil d'administration du collège public du Haut-Gesvres.

En effet, s'agissant de la commune-siège du collège, le conseil municipal de Treillières doit désigner deux élus pour le représenter au conseil d'administration.

Il est proposé de désigner : Maïté BERAGNE (titulaire) et Isabelle GROLLEAU (suppléante).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- DÉSIGNER deux délégués : Maïté BERAGNE (titulaire) et Isabelle GROLLEAU (suppléante) pour représenter la commune au Conseil d'administration du collège public du Haut-Gesvres.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstentions : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 29 juin 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044 21 490 2001 - 20200629-2020-06-41-DE
Date de rétransmission : 02/07/2020
Date de réception préfecture : 02/07/2020